

51

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

ET D'APICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVIII^e Volume.
N^o 3. — Mars 1899.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
place de l'Hôtel-de-Ville.

1899

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin père. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemin, *secrétaire-général*.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — *Vice-Présidents* : MM. Morel, Vantroys et Guilleminot. — *Secrétaire-Général* : M. Mouret-Appert. — *Secrétaire-Général-Adjoint* : M. Pillois. — *Secrétaire* : M. Lestocart. — *Secrétaire pour l'Apiculture* : M. Hardret. — *Trésorier* : M. Choquet (Jules). — *Trésorier-Adjoint* : M. Noché. — *Bibliothécaire-Archiviste* : M. Cavallier. — *Conservateur du Matériel* : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Billion, Bordier, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Salot, Testard, Vaudier.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Président* : M. Doucet. *Secrétaire* : M. Caron. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Pascon.
CREIL. — *Président* : M. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Grouas. *Délégué* : M. Grouas.
CRÉPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *V.-Présidents* : M. Petit *Trésorier* : M. Legros. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice-Secrétaire* : M. Fasquelle. *Délégué* : M. Duero.
GOUVIEUX (Sous-Section). — *Président* : M. *Vice-Présidents* : MM. et Chapon. *Secrétaire* : M. Sylvain Berger. *Délégués* : M. et Bex.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAUDOIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Delépine. *Secrétaire* : M. Grélez père. *Vice-Secrétaire* : M. Lebrun. *Trésorier* : M. Lefebvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Bellot.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Celer. *Vice-Présid.* : MM. Deslandes et Bouffet. *Secrétaire* : M. Conin. *V.-Sec.* : M. Riby. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.

Le premier dimanche d'Avril tombant le jour de Pâques, la séance est remise au dimanche 9, et les réunions des Sections seront respectivement reculées de huit jours.

Les Concours semestriels de l'année 1899 auront lieu les 25 Juin et 12 Novembre. Une Médaille d'or est spécialement offerte pour le Concours du 12 Novembre; il est également offert un prix pour la culture spéciale du Céleri.

Il y aura aussi, en 1899, des visites de jardins; une Médaille d'or pourra également être décernée pour ces visites.

Il est de plus établi en 1899 un Concours spécial entre instituteurs pour la visite de leurs jardins.

Les Sociétaires qui désireraient avoir des visites devront se faire inscrire chez le Secrétaire-Général avant la séance de Mai, au plus tard.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 5 MARS 1899.

PRÉSIDENCE DE M. MOREL, VICE PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Est admis pour faire partie de la Société :

M. GODART (Adolphe), négociant en vins à Crépy-en-Valois.

Sont présentés :

M. LEJAY, receveur des Contributions indirectes à Senlis (par MM. Thirion et Davésne).

M. ZERR, boulanger à Senlis (par MM. Pouillard et Chéret).

XVIII^e VOLUME. — N^o 3. — MARS 1899.

M. BAUDET (Auguste), jardinier chez M. Civet, à Saint-Maximin (par MM. Ramus et Benjamin).

M^{me} MOQUET, à Balagny-Chamant, comme dame patronnesse.

M. BACUET, jardinier à Senlis (par MM. Lozet père et fils).

M. le Président, avant de procéder au dépouillement de la correspondance, fait connaître à l'Assemblée que la santé de M. Thirion l'empêche encore ce mois-ci de présider la séance, et il exprime l'espoir de le voir bientôt reprendre ses occupations habituelles; l'Assemblée est unanime pour s'associer aux paroles de M. Morel, et pour envoyer ses sympathies à son Président.

La correspondance comprend :

1° Le procès-verbal de la séance de la Section de Nanteuil.

2° Les observations météorologiques des mois de janvier et février derniers, faites dans la commune de Borest par notre dévoué collaborateur, M. Lavallée, instituteur.

3° Lettre du directeur du Laboratoire d'entomologie agricole de Rouen, accusant réception de la demande d'abonnement de la Société. Cette lettre, accompagnée d'une brochure sur les ennemis du Pommier et les microbes du Cidre, par M. Paul Noël, directeur du Laboratoire.

4° Rapport sur la Ferme fruitière de M. Labitte, à Clermont.

5° Annonces d'Expositions : Société d'horticulture du Nord de la France, au Palais-Rameau, à Lille, du 11 au 15 juin prochain; — Société d'horticulture de Vincennes, à Saint-Mandé, du 9 au 18 septembre 1899; — à Provins, du 15 au 19 juin; — à Gand, du 12 au 14 novembre prochain.

6° Les Catalogues et Prix-Courants suivants : Rosiers de Ketten frères, à Luxembourg; — Graines de Dupanloup et C^{ie}, 14, quai de la Mégisserie, Paris; — Graines de Cayeux et Le Clerc, 8, quai de la Mégisserie, Paris; — Cannas de Crétier, à Moulins (Allier); — Pépinières de Simon frères, à Metz; — Engrais Fichet, à Vincennes; — Engrais organo-

chimiques Poirer, dépôt chez M. Van den Heede, à Saint-Maurice, Lille; — Constructions métalliques horticoles de Perrin, à Arras.

Répondant à une question de M. Benjamin Constant, M. le Président explique que les visites des jardins auront lieu une seule fois pour les cultures spéciales, et une ou deux fois pour les autres.

M. Hardret fait une lecture très intéressante sur le moyen d'obtenir des truffes en tous pays.

M. le Professeur demande ensuite la parole pour donner des explications sur une nouvelle forme d'arbres fruitiers, qu'il a l'intention d'expérimenter, sur laquelle on trouvera un rapport dans le cours du Bulletin, et il invite les personnes présentes à se rendre avec lui au Jardin, où la nouvelle forme se trouve établie.

M. Delmont propose à l'assemblée de donner à cette forme le nom de son inventeur, et de l'appeler « Palmette Lozet », ce qui est approuvé par l'assemblée.

Il est ensuite procédé au tirage de la tombola, et la séance est levée à quatre heures.

Tous les assistants se rendent ensuite au Jardin d'expériences, où M. le Professeur, après avoir démontré l'ingéniosité et les avantages de sa nouvelle forme, donne ensuite une leçon pratique de greffe en fente, à la satisfaction de tous.

Apports en séance :

Remerciements à M. BENJAMIN (Constant) pour une botte d'Asperges et un lot de Chicorée Witloof ou Endive.

Mention simple et remerciements à M. CHÉRET pour son apport de Pommes Reinettes de Canada, offertes pour la tombola.

Remerciements à M. LOZET pour un lot de Pommes Reinettes de Canada et Calville, provenant du Jardin d'expériences, pour la tombola.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Crépy-en-Valois.

ÉTUDE SPÉCIALE DES ROSES

SÉANCE DU 12 MARS 1899.

La séance est ouverte à deux heures

Les membres présents sont : MM Oudin, Droux, Fasquelle, Ducrô, Gacongne, Montiers, Fricoté, Dandrieux, Mercier, Legros (de Rouville), et Francolin.

M. Lozet, professeur, a fait au jardin de l'école une leçon essentiellement pratique, puis une conférence sur la greffe d'après le remarquable ouvrage de M. Battet sur cette question.

Séance levée à quatre heures, après tirage de la tombola.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1899.

Le jeudi 26 janvier, à trois heures et demie de relevée, la Section d'horticulture du canton de Nanteuil s'est réunie à l'Ecole des garçons, sous la présidence de M. Hardy, vice-président.

Présents au bureau : MM. Hardy, vice-président ; Grélez, secrétaire.

La séance s'ouvre par la lecture du dernier procès-verbal, adopté sans observation.

M. Lozet prend alors la parole et traite l'importante leçon du sol qu'il divise en sol arable, en sol végétal et en sous-sol. Il explique la formation de ces différents sols, donne la composition de chacun d'eux dans un langage aussi concis que clair et précis.

Treize élèves de l'Ecole des garçons assistent à cette leçon avec M. Trousselle, instituteur stagiaire.

La séance a été levée à quatre heures et demie, après le tirage de la tombola.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1899.

Le jeudi 23 février 1899, à trois heures et demie de relevée, à l'Ecole des garçons, réunion de la Section, présidée par M. Hardy, premier vice-président.

Présents au bureau : MM. Hardy et Grélez, secrétaire ; Dély, membre.

Le dernier procès-verbal, dont lecture est faite par le secrétaire, est adoptée sans observation.

M. Lozet prend ensuite la parole pour la leçon du mois. Puis il invite les membres présents, dont huit élèves de l'Ecole des garçons, à se rendre dans le jardin de l'Ecole pour une leçon purement pratique sur la taille des arbres.

Il commence par le pêcher, continue par le poirier et le pommier, et termine par la vigne.

La séance a été levée à cinq heures.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1898.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Deslandes, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Une *mention très honorable* est accordée à M. DANGUILAUME, jardinier chez M. Jaunez, à Pont-Sainte-Maxence, pour un lot de trente Chrysanthèmes, Primevères et Giroflées.

M. le Professeur fait ensuite une conférence sur la plantation des arbres fruitiers, le choix des porte-greffe pour les différentes espèces de fruits, soit à pépins, soit à noyaux.

Puis il est procédé au tirage de la tombola, et la séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 22 JANVIER 1899.

PRÉSIDENCE DE M. CÉLER, PRÉSIDENT.

Il est procédé au renouvellement du Bureau pour l'année 1899.

Sont élus :

Président	MM. CÉLER.
Vice-Présidents.	DESLANDES et BOUFFÉ.
Secrétaire	CONIN.
Vice-Secrétaire.	RIBY.
Délégué	LEFEBVRE.

M. le Professeur informe la Section que la Société offre cette année différents prix, consistant en médailles d'or, de vermeil, d'argent, etc., pour être attribuées, soit à la meilleure tenue de jardin, soit à la meilleure culture florale, maraîchère ou spéciale. Il demande la nomination de deux Membres pour faire partie de la Commission.

MM. Deslandes et Lozet fils sont nommés.

Sur la demande de plusieurs Membres, M. le Professeur se met à leur disposition pour faire un cours pratique de taille à l'issue de la séance.

Une *mention honorable* est accordée à M. BÉRY pour son apport de Légumes de saison, dont il abandonne deux lots pour la tombola qui est tirée à la fin de la séance.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1899.

PRÉSIDENCE DE M. CÉLER, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observations.

Une *mention honorable* est accordée à M. DANGUILLAUME pour deux espèces de Primevères et un lot de Violettes de Parme forcées.

Et une *mention simple* à M. Eugène HENNEQUIN pour un lot de Légumes.

M. le Professeur fait ensuite une leçon pratique de taille dans le jardin de M. Gosnet, l'un des membres de la Section, et la séance est levée à quatre heures.

DÉGUSTATIONS

46 Février.

POIRE DÉLICES D'AVRIL, du Jardin d'expériences de la Société. — Fruit moyen, pyriforme bosselé. — Pédoncule court et mince. — Œil ouvert légèrement enfoncé. — Peau sèche, jaune verdâtre, abondamment et finement tiquetée. — Chair jaunâtre, bien tendre, assez juteuse, sucrée et relevée. — Bon fruit.

46 Février.

POIRE TRIOMPHE DE TOURNAY, du Jardin d'expériences de la Société. — Fruit surmoyen, allongé, renflé au milieu, plus gros d'un côté. — Peau grasse, jaune d'or, à peine marbrée de roux clair. — Pédoncule court assez gros, à fleur. — Œil demi-clos, presque à fleur du fruit. — Chair blanche, fine, mais un peu sèche, sucrée ou plutôt miellée, avec un goût particulier et tout spécial. Bon néanmoins pour l'époque.

22 Février.

POMME REINETTE D'ANTHIZIÈNE. — Fruit moyen, un peu aplati, côtelé autour de l'œil. — Peau fine lisse, jaune d'or, teintée de carmin. — Chair jaune, croquante, juteuse, sucrée. — Bon fruit. — L'arbre paraît fertile.

APICULTURE

Travaux du mois d'Avril.

Cette année, en raison des froids que nous sortons d'avoir en mars, la grande ponte stimulée par les fleurs printanières, fruitières, etc., etc., va se trouver forcément retardée de quelques jours : l'avance va se trouver perdue, le couvain que nous avons pu constater abondant dans les premiers

jours de mars devra être moins abondant; raison de plus, lorsque cette période de froid sera passée, pour secourir les ruches nécessiteuses. La consommation de mars à mai est d'environ 10 à 12 kilog. de miel. En avril, dans les ruches à cadres, intercaler dans le nid à couvain des cadres garnis de cire gaufrée ou des rayons que l'on aura conservés. Dans les contrées où l'on cultive le colza, les ruches communes commencent à essaimer. C'est aussi dans le courant d'avril que doit commencer le nourrissage spéculatif pour ceux qui s'adonnent à cette méthode. Eviter surtout les courants d'air dans les ruches, qui pourraient engendrer la loque.

ALF. HARDRET.

FORME NOUVELLE D'ARBRES FRUITIERS palissés en plein air.

Nous appelons l'attention des amateurs sur une forme d'arbres fruitiers qui nous a été suggérée par les enseignements de feu l'éminent professeur Dubreuil, qui, lorsque nous avions l'avantage de suivre ses cours, à l'École d'arboriculture de la Ville de Paris, disait ceci : « L'arboriculture repose en partie sur une base qui a pour but d'obtenir, sur une surface de mur ou de terrain donnée, le plus possible de longueur linéaire de branches de charpente, et, partant, le nombre le plus considérable de rameaux à fruits, tout en se départant pas des règles généralement admises, et tout en tenant compte des influences naturelles qui peuvent favoriser la production.

Pénétré de cet enseignement, nous avons cherché une forme nouvelle pouvant présenter quelque avantage sur celles qu'il nous a été donné de voir jusqu'à ce jour. Nous croyons l'avoir trouvée, et nous la soumettons à l'appréciation des arboriculteurs compétents.

Pour obtenir cette forme, on peut admettre plusieurs modes de plantation : 1° la plantation en ligne ; 2° la plantation en quinconce ; 3° la plantation en ligne brisée.

Il nous suffira, pour nous résumer, de dire que cette forme est tout simplement une Palmette Verrier *plus ou moins fermée*, qui permet d'augmenter au moins d'un tiers la longueur linéaire des branches de charpente, sur un terrain donné, sans soulever aucune difficulté pour l'obtenir, et que chaque sujet destiné à la composition de la forme, et qui occupe l'un des angles d'un triangle équilatéral plus ou moins régulier, doit, à mon avis, toujours porter un nombre impair de branches charpentières, soit, par exemple, 5, 7, 9, 11, 13, etc.

LOZET, professeur.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Des espaliers. — Autrefois les jardins, généralement disposés en compartiments carrés ou rectangulaires, étaient entièrement bordés d'espaliers formés de Poiriers ou de Pommiers; on employait le plus souvent les espèces à gros fruits, parce qu'elles étaient moins sujettes à tomber, et aussi parce qu'elles atteignaient une grosseur plus considérable qu'en plein vent.

J'ai vu de ces carrés formant une haie infranchissable, où l'on réservait seulement à chaque angle un passage pour permettre la circulation et la culture. Cette disposition avait encore l'avantage de servir de brise-vent.

Mais la mode des arbres à quenouille ou pyramide est venue remplacer les espaliers, sous prétexte qu'ils étaient moins encombrants et donnaient plus de facilités pour la circulation. Si les arbres dans cette forme ont quelque mérite, ils ont aussi de grands défauts en offrant autant de

prise aux orages que les arbres en plein vent, et les fruits plus sujets à tomber avant maturité.

Ils ont également ce mauvais côté d'offrir de l'irrégularité dans le mode de végétation des différentes variétés et projettent plus d'ombre sur les carrés qu'ils entourent.

Il serait donc temps, selon nous, de revenir aux espaliers et contre-espaliers.

Pour former ces derniers, il faut naturellement des piquets pour tenir en position les branches mères ; mais au bout d'un certain temps, après avoir acquis une certaine force, elles se tiennent parfaitement seules.

On les forme généralement de trois à quatre membres de chaque côté, suivant la hauteur à atteindre ou à leur donner.

Nous avons eu l'occasion de visiter des jardins potagers divisés en huit parties régulières bordées d'espaliers d'une régularité parfaite et dont l'aspect était des plus agréables. Nous avons remarqué surtout de beaux fruits, sur lesquels les orages n'avaient eu aucune prise.

LIABAUD,

Horticulteur à Lyon, chevalier du Mérite agricole.

(*La Pomologie française*).

* *

Pincement des arbres fruitiers. — Le pincement est le moyen le plus énergique dont dispose le jardinier pour la mise à fruits de ses arbres ; c'est en même temps, en arboriculture, l'opération la plus difficile et la plus importante. C'est si vrai que, quand les différents pincements ont été bien faits et complétés par les derniers cassements en août et septembre, la taille n'est presque plus rien.

Principes généraux. — Les arbres en plein vent, quoique abandonnés à eux-mêmes, ne tardent pas à se couvrir de boutons à fruits. Chez eux, la nature remplace la taille et le pincement.

La sève, n'étant point contrariée, monte toujours ; mais elle est obligée de se répartir sur une foule de points ; elle s'épuise donc forcément ; de là, la mise à fruits naturelle.

Dans les arbres taillés et dirigés selon une forme : candélabre, pyramide, palmette, etc., on est obligé, chaque année, pour rétablir et maintenir la forme, de restreindre la sève par la taille. De là, la nécessité du pincement des rameaux, si l'on veut aider et activer la formation des boutons. Le pincement, en effet, appauvrit les yeux, qui, au lieu de pousser à *bois*, se mettent à *fruits*.

Pratique du pincement. — Pincer n'est pas couper, mais *rogner* avec l'ongle l'extrémité herbacée du bourgeon. Et quand en juillet-août le bois est devenu ligneux, pincer c'est *casser* avec le dos de la lame du greffoir ; il en résulte une plaie déchirée qui ne se cicatrise pas.

On distingue en principe deux pincements : le premier fin avril-mai ; le second juillet-août ; à la rigueur ils suffisent. Cependant, eu égard au temps et à la vigueur de certains sujets, souvent un troisième et un quatrième sont nécessaires.

Le seul, le vrai pincement intelligent, est celui qui se fait d'après le nombre des feuilles et non d'après la longueur du bourgeon.

La règle générale qui ressort de l'enseignement et de la pratique à peu près unanime des maîtres en arboriculture, est qu'il faut pincer les bourgeons de *vigueur moyenne* au-dessus de *trois bonnes feuilles ayant des yeux à leur aisselle*. S'il se produit un bourgeon anticipé, on le pince à une ou deux feuilles.

Ces pincements ont lieu de mai à fin juillet. Y a-t-il encore quelque chose à faire ? Faut-il s'en tenir là ? Oui, si les boutons à fruits sont formés ou à peu près, ce que l'on reconnaît à la rosette de feuilles qui les entourent (de cinq à huit). Non, s'il en est autrement. Un cassement alors, fin d'août-septembre, *au-dessous* du premier pincement, produit généralement l'effet désiré.

Le pincement n'est donc pas un acte mécanique, mais un acte essentiellement intelligent : l'opérateur doit toujours avoir l'œil non pas en haut, mais au bas du bourgeon, et le pincer ou le casser selon l'état du bouton : *peu*, s'ils sont à peu près formés; *davantage*, s'il ne le sont qu'à moitié; *énergiquement*, s'ils ne sont qu'à l'état d'enfance.

E. OUVRAY.

(*Moniteur d'Horticulture*)

*
**

Le Céleri-Rave. — Le Céleri présente deux races distinctes, toutes deux alimentaires : le Céleri-Rave, dont on mange les tubercules, et le Céleri à côtes, dont on mange les pétioles de la feuille, après les avoir fait blanchir préalablement dans le sol.

Le Céleri-Rave est rarement cultivé dans l'Ille-et-Vilaine, bien à tort, car c'est un excellent légume, bien supérieur au Céleri à côtes.

Le Céleri-Rave cru, coupé en tranches et mis à mariner pendant une journée, forme une excellente salade. Cuit, c'est un mets délicieux.

Il est digne en tous points des faveurs de l'amateur, et il serait ici d'un très bon rapport pour les maraîchers.

On le sème sur couches en mars. On le repique en lignes espacées de 40 centimètres pour lui faire acquérir de la force; on le plante à demeure dans la première quinzaine de juin, en lignes espacées de 40 à 50 centimètres, de façon que chaque pied soit distant de son voisin de 40 à 50 centimètres en tous sens.

En plantant, on coupe les grandes feuilles et on retranche les racines latérales. On recouvre d'un paillis formé de fumier de cheval à moitié consommé.

Pour former son tubercule, le Céleri-Rave a besoin de beaucoup d'eau. Il ne faut donc pas négliger les arrosages en temps opportun.

Une pratique excellente, conseillée par les horticulteurs allemands, est appliquée avec un plein succès au Jardin des Plantes de Rennes.

Quand le tubercule a atteint 4 à 6 centimètres de diamètre, on le déchausse et on coupe tout autour les radicelles, jusqu'à une profondeur de 4 à 5 centimètres. Avec un couteau, on coupe les basses feuilles, mais *on ne les arrache pas*, ce qui produirait des plaies nuisibles.

Un mois plus tard, on renouvelle la même opération pour les feuilles extérieures, qu'elles soient fanées ou non.

Au lieu d'atteindre la taille de 6 à 7 centimètres de diamètre, les tubercules ainsi traités acquièrent jusqu'à 18 centimètres de grosseur.

C'est ainsi que sont obtenus les magnifiques tubercules vendus à la criée municipale de Rennes.

La conservation du Céleri-Rave est facile. On arrache les tubercules en novembre ou décembre, suivant la température. On fait leur toilette, c'est-à-dire on coupe les feuilles et les petites racines, et on les entasse en les mélangeant de sable sec; bien entendu, ils doivent être placés à la cave ou dans tout autre endroit à l'abri des gelées.

On pourrait encore laisser la rosette des feuilles aux tubercules et les planter dans le sable par rangées, ou simplement les enlever avec la motte et les déposer à la cave ou au cellier.

Il y a, pour le jardinier ou l'amateur, tout avantage à conserver le Céleri-Rave jusqu'en février-mars, où les autres légumes se font rares. Leur prix augmente d'autant.

(*Bulletin de la Société horticole d'Ille-et-Vilaine*).

*
**

Fraisier remontant à gros fruits Jeanne d'Arc. — Cette nouvelle forme de Fraisier remontant à gros fruits est annoncée par son obtenteur, M. Ed. Lefort, comme étant issue d'un semis du Fraisier *Saint-Joseph*. Ce semis a été soumis à la

Société nationale d'horticulture, qui l'a récompensé d'une prime de première classe, dans sa séance du 22 juillet 1897.

Selon M. H. de Vilmorin, le nouveau semis, tout en possédant en commun avec le Fraisier *Saint-Joseph* la propriété de fleurir à jet continu, en diffère néanmoins par divers caractères de végétation nettement tranchés : 1° les folioles sont, dans le Fraisier *Jeanne d'Arc*, plus arrondies, plus amples, d'un vert plus franc, bordées de dents plus obtuses que celles du Fraisier *Saint-Joseph* ; 2° les fruits sont un peu plus gros, plus arrondis, moins allongés en cœur, et en même temps d'un coloris plus écarlate. Le fruit du Fraisier *Jeanne d'Arc* rappelle par la forme et par la couleur celui du Fraisier *Victoria* (Trollop), tandis que celui du Fraisier *Saint-Joseph* se rapproche sous tous les rapports de celui de *Vicomtesse Héricart de Thury*. La prolifération du Fraisier *Jeanne d'Arc*, par le moyen de ses coulants, est remarquable. Ceux qui les premiers ont pris naissance au printemps fleurissent habituellement au cours de la première année. La floraison, ainsi que le développement ultérieur du prolongement du courant, sont favorisés par la suppression des premières hampes florales, opération, dit M. H. de Vilmorin, qui est à recommander à l'endroit des Fraisiers remontants.

(*Journal de la Société nationale d'horticulture*).

*
**

Nouvelle méthode de la culture des truffes. — Prendre une truffe d'hiver bien saine n'ayant pas fermenté ; la laisser sécher, puis la couper en tranches minces ; mouiller les tranches, puis les frotter entre deux plaques de verre dépoli, jusqu'à ce que cette friction les ait réduites en pâte visqueuse. Cette pâte est étendue avec un pinceau sur les feuilles les plus basses du tronc d'un chêne pubescent, le meilleur pour cette culture. Les semis se font dans la pre-

mière quinzaine de mai et du 1^{er} septembre à la fin de novembre. Dès la fin de juin, vous verrez sur les feuilles des filaments mycéliens susceptibles de tomber ou d'être implantés sur la terre avec toutes les chances de donner de bonnes truffes.

D^r H. LABONNE.

(*La Science française*).

*
**

Erysimum nanum compactum. — Cette nouveauté florale, mise au commerce par la maison Vilmorin, Andrieux et C^{ie}, de Paris, est en pleine floraison à l'école florale du Jardin botanique, depuis près d'un mois, et y produit le plus bel effet. C'est une charmante plante vivace, basse, touffue, compacte, qui se couvre de jolies fleurs du jaune le plus éclatant sur un feuillage d'un vert intense. Son emploi est à recommander pour les bordures, corbeilles et massifs de printemps, où sa longue et hâtive floraison la fera apprécier.

(*L'Horticulture Nouvelle*).

*
**

De la construction des murs de serre en briques. — Nous avons vu construire, il y a quelques jours, un mur de serre en briques. Le propriétaire avait fait apporter de grands baquets remplis d'eau dans laquelle, au préalable, on faisait tremper les briques avant que le maçon ne les enduise de mortier ; ce procédé a pour but d'empêcher la brique sèche d'absorber de suite l'humidité du mortier qui s'effrite ensuite et de le faire bien adhérer.

Les murs construits par ce moyen sont d'une solidité plus grande et d'une durée plus longue.

(*Moniteur d'Horticulture*.)

Observations faites dans la commune de Borest
pendant les mois de

JANVIER 1899				FÉVRIER 1899			
DATE	HAUTEUR D'EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE		DATE	HAUTEUR D'EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE	
		MAXIMA	MINIMA			MAXIMA	MINIMA
1	3 ^{mm} 4	(¹)	(²)	1	—	1 ^o 2	-3 ^o 9
2	0 9		(³)	2	—	2	-4 2
3	2 1		(³)	3	—	11	-8
4	0 2			4	—	01	-9 1
5	0 1			5	—	6 2	-2
6	1			6	3 ^{mm} 3	8	3
7				7	—	10 1	9 1
8				8	2 3	12 2	10 2
9		13 ^o	-1 ^o 2	9	—	17	11 7
10		13 1	5	10	—	20 5	11 3
11		13	2	11	—	17 2	6 5
12	9 2	12 9	2 4 ⁽³⁾	12	—	17	6 4
13	22 5	12	3 (³)	13	—	16 2	6 3
14	20 2	11 8	2 1	14	—	15 3	6 6
15	0 1	11 5	1 9	15	0 8	17 5	7
16	6 1	11 3	1 (⁴)	16	—	13 2	5 3
17	10 4	12 1	2 2	17	—	14 5	-1 6
18	3 2	12 3	3	18	—	9 9	-1 9
19		12	3	19	—	8 7	-1 (⁶)
20		12 2	3 3	20	—	8 3	-0 9 (⁶)
21		12 1	3	21	—	9 1	4 4
22	0 9	12 4	3 1	22	—	11 2	-1
23	2 1	11 9	2	23	—	12	-3 5
24		9	2	24	—	13 3	-6 3
25		5		25	—	12 5	-6 7
26		2	-3	26	—	12	-8 8
27		1 8	-3 1	27	—	9 9	-9
28		0 9	-3 1	28	—	10 1	-8 8
29			-4 2				
30	0 2	1 5	-4 5 (⁵)				
31		1 1	-3				
Total	82 ^{mm} 6	M ^o		Total	6 ^{mm} 4	M ^o	M ^o

(¹) Thermomètre brisé par la tempête. — (²) Neige fondue. —
(³) Tempête. — (⁴) Tempête le soir : Eclairs nombreux. — (⁵) Neige.
— (⁶) Brouillard.

Dressé par l'instituteur soussigné.

LAVALLÉE.

Leçons d'Horticulture.

AVRIL 1899

Eborgnage. — Ebourgeonnement. — Pincement.

<i>Barbery :</i>	Jeudi 6, à 2 heures, chez M. Camille Boucher.
<i>Senlis :</i>	Dimanche 9, à l'issue de la séance, au jardin d'expériences.
<i>Vineuil :</i>	Jeudi 13, à 10 heures, chez M. Ferraud.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 16, à 2 heures, à l'école des garçons.
<i>Betz :</i>	Jeudi 20, à 2 h. 1/2, à la mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 23, à 2 heures, à la mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Jeudi 27, à 3 h. 1/2, à l'école des garçons.
<i>Creil :</i>	Dimanche 30, à 2 heures, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elle croiraient devoir lui demander.

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

A VENDRE OU A LOUER

A PONT-SAINTE-MAXENCE

PLUSIEURS MAISONS

*avec bâtiments, terrains propres à la petite culture et au jardinage,
et faciles à transformer en habitations d'agrément.*

Sources d'eaux vives.

S'adresser à M. Conin, à Pont.

Senlis. — Imprimerie Administrative et Commerciale.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	10 fr.
3 fois de suite. . .	6 »»		12 fois de suite. . .	18 »»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.